

Interpellation du groupe Le Mont citoyen

« Pour une labellisation du Mont - Commune en santé »

La commune du Mont-sur-Lausanne se préoccupe de longue date de la santé de ses habitant·e·s, comme l'attestent ses nombreuses infrastructures sportives et sociétés locales. Mais au-delà de la promotion de l'activité physique, que fait-on pour la santé de l'ensemble des habitant·e·s ? Et valorise-t-on suffisamment ce qui est fait ? Le label « Commune en santé » permet d'inventorier toutes les mesures de promotion de la santé existant sur un territoire communal et de se faire conseiller pour agir davantage en faveur de la santé des habitant·e·s. Simple et gratuit, ce label cherche à valoriser les mesures de prévention et de promotion de la santé soutenues ou mises en œuvre par la Commune.

Ce label a initialement été développé par Promotion Santé Valais et est disponible depuis 2015 sur le canton de Vaud. Unisanté, le centre universitaire de médecine générale et santé publique, est responsable de la coordination vaudoise du label. Cette structure est là pour aider à faire l'inventaire des mesures de promotion de la santé et prévention déjà en cours dans la commune, conseiller la commune sur les domaines d'action à développer et participer à valoriser la commune labellisée.

Les mesures pouvant être validées par les communes sont répertoriées dans 6 domaines : 1. politique communale ; 2. espaces publics ; 3. santé au travail ; 4. école ; 5. famille & solidarité, et 6. offres de loisirs. Pour obtenir le label, la commune doit être impliquée dans le déploiement d'au moins une mesure de promotion de la santé par domaine, soit minimum 6 mesures. Le label se décline en trois formes :

- Une étoile (*) = au moins 1 mesure par domaine d'action
- Deux étoiles (**) = au moins 2 mesures par domaine d'action
- Trois étoiles (***) = au moins 3 mesures par domaine d'action

Pour être labellisées « en santé », les communes doivent ;

- S'engager dans une labellisation partagée par la majorité de la Municipalité (formalisé par l'envoi d'une lettre de confirmation)
- Mettre à disposition du temps pour le projet (collaboration avec Unisanté, défense du projet au sein de la commune, réalisation de l'inventaire des mesures)

Les avantages de la labellisation sont multiples pour une commune comme le Mont-sur-Lausanne:

- Amélioration des connaissances en promotion de la santé et prévention de l'administration communale et consolidation des contacts avec les organismes régionaux de santé publique
- Identification des besoins de la commune en matière de promotion de la santé et prévention
- Mise sur pied d'un bilan, incluant la valorisation des mesures existantes (notamment le travail important des multiples sociétés locales du Mont), et mise en lumière des fenêtres d'opportunités en vue d'une amélioration continue de la promotion de la santé de la population (par exemple, collaboration avec les entreprises actives sur la Commune pour des actions de promotion de la santé)
- Amélioration de l'image de la commune
- Amélioration de l'intégration, la cohésion sociale, le bien-être et la qualité de vie des citoyennes et des citoyens.

La concomitance de mesures structurelles et comportementales proposées par « Commune en santé » va dans le même sens que le projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM). En particulier, la création et le renforcement d'espaces de loisirs et de détente, et la promotion de la mobilité douce via le label s'inscrivent à la fois dans le PALM et la « Stratégie régionale vélo » du schéma directeur du Nord Lausannois (SDNL). De manière plus globale, « Commune en santé » s'inscrit dans la vision de la santé au sens large de l'Organisation Mondiale de la Santé, comprenant le bien-être physique, mental et social.

Enfin, intégrer la promotion de la santé au niveau structurel fait particulièrement du sens pour les communes ayant un enjeu de croissance démographique rapide comme c'est le cas au Mont-sur-Lausanne, afin de favoriser la santé et le bien-être de la population actuelle et des nouvelles générations.

En conclusion, les interpellant-e-s aimeraient demander à la Municipalité si elle considère de s'engager dans une démarche de labellisation « Commune en santé ».

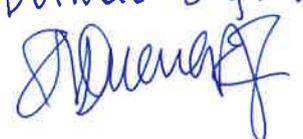
Le Mont-sur-Lausanne, le 22 septembre 2019



Pour le groupe le Mont citoyen, Yolanda Müller Chabloz


ROBERT IRR AUSCH
Jean Lopez

Stéphanie Michlig Gonzalez


Durmaz Zaker Aydın


Jean-Marie Urfa


Sébastien Gemion


(Catherine Roulet)


Remo Studer